

## **ORDRE DU JOUR DU 20 DÉCEMBRE 2018**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Ordre du jour
4. Résolution pour le report des travaux d'évaluation du réservoir d'eau potable au printemps 2019 et la levée de l'avis d'ébullition de l'eau
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

Procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes tenue le 20 décembre 2018, à 20 h, à la salle du conseil située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :

Monsieur	Jean-Claude Milot, maire
Mesdames	Françoise Asselin, conseillère Nicole Grenon, conseillère Thérèse Thivierge, conseillère
Messieurs	Jacques Lefebvre, conseiller Yan Normandin, conseiller

Est absent, monsieur Claude Lavoie, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

#### 1. Ouverture de la séance

M. Jean-Claude Milot maire ouvre la séance.

#### 2. Constatation de l'avis de convocation

L'avis spécial de la tenue de cette séance a été donné, par courriel et par téléphone à tous les membres du conseil, le 18 décembre 2018, conformément au Code municipal.

#### 3. Ordre du jour

##### Résolution 2018-12-202

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

**IL EST PROPOSÉ** par Thérèse Thivierge, appuyé par Jacques Lefebvre et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus.

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour.

#### 4. Résolution pour le report des travaux d'évaluation du réservoir d'eau potable au printemps 2019 et la levée de l'avis d'ébullition de l'eau

##### Résolution 2018-12-203

**CONSIDÉRANT QU'**un bris sur une valve située en bas du réservoir doit être réparé pour être en mesure de procéder au vidange complet de celui-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** cette réparation s'effectuera seulement au début janvier 2019;

**CONSIDÉRANT QU'**à cette période de l'année, le froid nuira grandement aux travaux prévus;

**IL EST PROPOSÉ** par Thérèse Thivierge, appuyé par Yan Normandin que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes reporte les travaux d'évaluation, de nettoyage et de désinfection au printemps 2019.

**QUE** l'employé municipal effectue la procédure de « retour à la conformité » pour lever l'avis d'ébullition d'eau et qu'il maintienne la chloration de l'eau pour l'hiver 2018-2019

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. **Période de questions**

6. **Clôture de la séance**

**Résolution 2018-12-204**

Sur la proposition de Françoise Asselin, appuyé de Yan Normandin le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes lève la séance à 20h30.

---

Jean-Claude Milot, maire

---

Annie Beaudoin, secrétaire-trésorière